

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025_065

FONDS DE CONCOURS POUR LES CANTINIERS

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 20 mai 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir Denis GIRAUD), Eric SCHULZ (pouvoir Enguerrand BONNAS), Véronique REBOUL (pouvoir Karen ANDREIS), Didier de BELVAL (pouvoir Jean-Luc VERJAT)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Christine GAGET

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5216-5 VI ;

Vu la délibération de la CAPI n°07/069 du 28 juin 2007 relative aux voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération de la CAPI n°10/210 en date du 9 novembre 2010 relative à l'évolution de la compétence voirie ;

Vu la délibération de la CAPI n° 21_10_07_435 en date du 7 octobre 2021 approuvant la convention de fonds de concours en matière de voirie conclue avec la commune de Ruy-Montceau, jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Vu la délibération de la CAPI 22_12_15_0442 du 15 décembre 2022 actualisant le montant du fonds de concours voirie pour les travaux rue des Mulets pour 2022 ;

Considérant que pour l'exercice 2024, le programme des travaux et le montant estimatif du fonds de concours sont traduits pour la commune de Ruy-Montceau dans le tableau ci-dessous :

Programme des travaux	Montant total des travaux HT estimatif 2024	Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)
Travaux d'aménagement sécuritaire de voirie sur l'avenue des Cantinières	192 177.45 €	38 830.55 €
Total :		38 830.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation financière versée, pour l'année 2024, par la commune de Ruy-Montceau, dans le cadre des travaux effectués sur la voirie communautaire avenue des Cantinières, pour un montant estimatif total de 38 830.55 €, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %, ainsi que la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son délégataire à signer ladite annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 mai 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.